

Enquête sur la presse industrielle et technique et l'entreprise en France *

Le questionnaire sur la presse industrielle et technique a été adressé à 4 703 entreprises « clients » de l'Anvar, et a reçu un taux de réponse de 15 %.

80 % des entreprises interrogées considèrent la lecture de la presse industrielle et technique comme indispensable, 18,5 % comme souhaitable.

Plus les entreprises sont grandes, plus elles ressentent avec force le besoin d'être informées.

Par secteur professionnel, on peut considérer que les entreprises de recherche du secteur chimie-textile, de l'électronique-informatique, de l'électricité, de services, sont celles qui accordent le plus d'importance à la lecture de la presse industrielle.

Si l'on considère les réponses par rapport à la fonction des personnes ayant rempli le questionnaire, on peut noter que les responsables de recherche et développement accordent une importance particulièrement grande à la lecture de la presse industrielle et technique (90,5 % la jugent indispensable).

Revue spécialisée. Revues multi-sectorielles

La lecture des revues est diversifiée et porte sur des revues spécialisées comme sur des revues multi-sectorielles pour 84,6 % des entreprises interrogées. Peu d'entreprises, 1,8 %, se contentent des revues multi-sectorielles.

Il n'y a guère que 2 ou 3 secteurs d'activités professionnelles dans lesquelles les revues spécialisées seules fassent un assez bon score. Il s'agit du secteur du bâtiment et des travaux publics, de celui du commerce et de la distribution.

Les responsables de recherche-développement, comme les responsables de marketing-vente, sont ceux qui lisent le plus de revues diverses.

71,6 % des entreprises interrogées considèrent qu'il y a un nombre suffisant de revues spécialisées dans leur secteur, 14,8 % pas assez et 11,6 % trop.

Les entreprises qui considèrent qu'il y a trop de revues sont en majorité des entreprises de plus de 200 salariés. L'analyse par secteur d'activité montre que les secteurs des activités du commerce et de la distribution sont les plus nombreux à trouver qu'il n'y a pas assez de revues spécialisées dans leur secteur.

Il y a aussi une demande en matière de recherche où aucune des entreprises de ce

secteur n'estime qu'il y a trop de revues dans son domaine.

Quant au secteur des industries électriques, électroniques et informatiques, on observe une certaine saturation avec 20,5 % des entreprises interrogées considérant qu'il y a trop de revues.

Lecture de la presse étrangère

97 % des entreprises sont abonnées à des revues françaises (quelle que soit la taille de l'entreprise); 11 % à plus de 51 revues (ce sont presque exclusivement les entreprises de plus de 200 salariés). Au total, 47 % des entreprises interrogées sont abonnées à plus de 7 revues.

On constate que 75 % des entreprises interrogées sont abonnées à des revues étrangères.

Le nombre d'abonnements à des revues étrangères paraît donc élevé pour l'ensemble de la population des entreprises interrogées : un marché à reconquérir pour les revues françaises.

La non-lecture de revue étrangère est particulièrement forte dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (46 %); dans celui de l'agro-alimentaire (40 %); dans celui des transports (50 %); au contraire, la lecture en est particulièrement forte dans le secteur de la recherche (6 % seulement des entreprises ne lisent aucune revue étrangère).

Parmi les grands secteurs industriels, on observe que c'est dans la chimie que la lecture des revues étrangères est la plus fréquente : 83 % des entreprises.

Les plus grands lecteurs de revues françaises sont les responsables de recherche-développement, suivis par le marketing-vente, puis la direction générale-gestion.

La lecture des revues étrangères est donc avant tout orientée sur les problèmes de sciences et de techniques et puis, mais avec moins de force, les problèmes commerciaux.

Adaptation des revues aux besoins

66 % des entreprises interrogées considèrent que les revues françaises sont bien adaptées à leurs besoins; 23 % qu'elles sont mal adaptées; 11 % sans réponse.

Par secteur d'activité : 40 % des entreprises interrogées dans le commerce et la distribution jugent la publication mal adaptée; 30 % des entreprises du secteur de l'énergie, mécanique, métallurgie; 23 % : chimie, textile et divers sont également peu satisfaits.

Les moins satisfaits par les revues dans les entreprises semblent être en premier lieu les responsables : direction technique, produc-

* Cette enquête a été réalisée par L'Anvar (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche), 43, rue de Caumartin, 75436 Paris Cedex 09.

tion, puis ceux de la recherche-développement; les plus satisfaits: les responsables de direction commerciale-gestion et du marketing-vente.

80 % des entreprises considèrent les revues comme un apport général d'informations plutôt que comme un instrument de travail (20,5 % seulement).

Notons également que 89 % des entreprises disent ne lire que certaines rubriques seulement.

Si l'on considère les secteurs professionnels, les revues sont considérées comme un instrument de travail par 35 % des entreprises de services; 30 % des entreprises de l'agro-alimentaire; 24 % du secteur chimie, textile, divers; 22 % dans le secteur de l'électronique, électricité, informatique. Les responsables de recherche-développement et les directions techniques-production sont plus enclins à considérer les revues comme un instrument de travail que les responsables de direction générale, de gestion et marketing-vente qui sont particulièrement nombreux à les considérer comme un apport général d'informations. Globalement, le pourcentage d'entreprises qui ne lisent que certaines rubriques est écrasant avec 90 %

Une demande: la rubrique des nouveaux produits

La rubrique qui fait, et de très loin, le meilleur score, est celle des nouveaux produits (pour 33 % des entreprises). Viennent ensuite:

- procédés et techniques de fabrication (18,2 %)
- recherche (13,2 %)
- applications (11,3 %)
- contexte économique général (6,9 %)

On voit donc que l'intérêt des entreprises se porte d'abord sur ce qui concerne les nouveaux produits, les procédés, les applications.

L'intérêt prédominant apporté aux nouveaux produits est particulièrement fort dans le secteur de l'industrie électronique informatique, dans celui de l'énergie mécanique, métallurgie.

Pour les procédés et techniques de fabrication, on trouve en tête les activités chimiques, textiles et divers à égalité avec les activités agro-alimentaires, suivies, mais nettement plus loin, du bâtiment travaux-publics et de l'énergie mécanique, métallurgie.

Pour les applications, les entreprises agricoles et alimentaires sont assez nettement plus sensibilisées.

Le secteur du commerce et de la distribution est particulièrement intéressé par les nouveaux produits (61,5 % des firmes interrogées). Il est aussi l'un des rares qui paraissent spécialement sensibles à la publicité.

Pour la présentation, la facilité de lecture et la clarté, une majorité importante de représentants d'entreprises est satisfaite: 66,9 % tandis que 26,6 % considèrent que c'est à améliorer.

Sur le thème de la compétence des auteurs

des articles et de l'exactitude des informations, les entreprises qui ont répondu au questionnaire sont plus négatives: 48 % d'entre elles estiment qu'il convient d'améliorer sur ce point, 45 % seulement considérant que cela est satisfaisant.

La réponse sur le choix des informations et leur adaptation aux besoins des entreprises est encore plus sévère. 51 % des entreprises interrogées répondent « à améliorer », pour 38 % « satisfaisant ». Il semble que plus les entreprises sont grandes plus leur jugement est sévère.

Sur l'exactitude des informations les secteurs les plus critiques sont ceux des industries électriques/électroniques et de l'informatique, 61 % « à améliorer »; les plus satisfaits de la chimie textiles/divers 35 % « à améliorer »; et de la recherche 35 % « à améliorer ».

Quant au bon choix des informations, ce sont les responsables de recherche et de développement qui considèrent qu'il y a beaucoup d'efforts à faire pour « améliorer » (61 % d'entre eux).

Les informations des articles rédactionnels l'emportent très largement avec 66,7 % des réponses contre 14 % aux annonces publicitaires. Il n'y a guère que dans les secteurs du commerce et de la distribution que les annonces publicitaires font un assez bon score, 33 % des entreprises interrogées considèrent comme crédibles les annonces publicitaires, 40 % d'entre elles donnant préférence aux articles rédactionnels.

A rappeler toutefois: les revues du commerce et de la distribution sont très particulières puisque les grands producteurs y décrivent leurs produits pour en permettre le référencement dans les réseaux de distribution.

Politique d'information au sein des entreprises

Les entreprises demandent-elles des informations complémentaires par téléphone ou par écrit à une revue à la suite d'un article? Souvent 17 %, parfois 68 %, jamais 13 %. Les entreprises qui interrogent le plus souvent les journaux sont celles du secteur des industries agricoles et alimentaires, des services et du bâtiment-travaux publics. Les responsables de recherche-développement paraissent moins intéressés que les autres responsables à faire la connaissance des journalistes (53 % d'entre eux sont indifférents et 11 % répondent « non »). En revanche les responsables de marketing-vente (58,3 %) souhaitent majoritairement connaître les journalistes.

Il semble exister un service de documentation dans la majorité des entreprises: 57 %, et beaucoup plus largement, bien entendu, dans les plus grandes, 69 % pour les entreprises de plus de 200 salariés: tandis que pour celles de moins de 200 salariés 41 % seulement répondent « oui » contre 56 % « non ».

51 % des entreprises disent n'avoir pas de responsables de relations avec la presse contre 45 % qui disent en avoir.

Il semble que ce soient les entreprises du secteur chimie-textile qui donnent le moins d'informations à la presse.

81 % des entreprises considèrent qu'il est utile d'informer la presse, 13 % sont sans opinion, 7 % que ce n'est pas utile. Les entreprises les plus importantes de plus de 200 salariés sont celles qui sont les plus sensibilisées à l'utilité de l'information: 85 %.

La crainte de déformation de l'information est quasiment inexistante, la crainte d'informer la concurrence également. L'argument le plus fréquemment mis en avant est « cela est souhaitable mais je n'ai pas le temps » et ensuite « cela n'apporte rien ».

Le manque de temps semble particulièrement crucial pour les entreprises de moins de 50 salariés.

A l'égard des journalistes, les plus méfiants paraissent être les plus grands: 42 % seulement des représentants d'entreprises de plus de 200 salariés disent donner une réponse « claire et complète » au journaliste qui les appelle sans obtenir une information; 41 % d'entre eux demandant à relire l'article tandis que 61 % des entreprises de moins de 50 salariés disent répondre directement, 24 % seulement d'entre elles demandant à relire l'article.

Du point de vue des secteurs professionnels on constate là encore que le secteur de la chimie des textiles et divers est particulièrement secret puisque 33 % des responsables des entreprises de ce secteur disent donner une réponse « claire et complète ». En revanche les activités d'électronique d'électricité et d'informatique semblent être particulièrement ouvertes au dialogue de même que les activités de Service.

36 % des entreprises, interrogées utilisent des banques de données, particulièrement dans le secteur de la recherche (76 %) et dans celui de la chimie (50 %).

Banques de données et entreprises

Les banques de données seront rapidement utilisées largement dans les entreprises en complément de la lecture de la presse technique: 50 % des entreprises le pensent, particulièrement les grandes entreprises.

Est-ce que, à terme, les banques de données vont entraîner la disparition de la presse technique? 99 % des entreprises pensent que « non ».

Les banques de données apporteront-elles une information plus efficace que ne peut le faire la presse technique actuellement? 25 % des entreprises le pensent. Là, la production s'inverse. Ce sont plutôt les petites entreprises (30 % de celles de moins de 200 salariés) qui considèrent que les banques de données apporteront une information plus efficace. 21 % parmi les entreprises de plus de 200 salariés considèrent que les banques de données apporteront une information plus efficace. Cela est intéressant, car ce sont justement les grandes entreprises qui en ont le plus l'expérience.

Du point de vue des secteurs d'activité, ce

sont les entreprises de la chimie qui croient le plus à l'utilisation large des banques de données, les plus sceptiques étant celles du bâtiment-travaux publics, du commerce et de la distribution.

Les approvisionnements en gaz naturel de l'Europe à l'horizon 1990

La commission de Bruxelles a adopté une communication sur la consommation et les importations de gaz naturel des Dix à la fin de la décennie. A cette échéance, l'U.R.S.S. fournira 19 % des approvisionnements en gaz de la C.E.E., mais aucun pays de la communauté ne dépendra de l'U.R.S.S. pour plus du tiers de sa consommation de gaz. Au total, les fournitures de gaz soviétique devraient représenter 4 % de la consommation totale d'énergie des pays de la C.E.E. Après l'U.R.S.S. (19 %), les principaux fournisseurs seraient la Norvège (12 %) et l'Algérie (10 %).

Les hypothèses retenues, pour 1990, sont une consommation de 273 milliards de m³ de gaz naturel, une production communautaire de 154 milliards de m³ et un niveau d'importations en provenance des pays tiers de 119 milliards de m³. Au-delà de 1990, l'industrie gazière européenne se caractérisera par une plus grande diversification de ses sources d'approvisionnement : Canada, Cameroun, Nigéria, Amérique latine, Qatar, Emirats Arabes Unis.

Suisse : le commerce extérieur de l'industrie chimique

Au cours des 9 premiers mois de 1982, les exportations de l'industrie chimique suisse ont enregistré une faible progression (+ 1,0 %) alors que les importations ont légèrement reculé (- 0,8 %). Au cours de la même période, les exportations suisses totales ont régressé de 0,3 % et les importations de 4,7 %. Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, on peut constater un net ralentissement au chapitre des importations de produits chimiques (janvier-septembre 1981 : + 15,6 %) aussi bien qu'à celui des exportations (janvier-septembre 1981 : + 25 %).

Au cours des 9 premiers mois de l'année 1982, les exportations de produits chimiques ont atteint, en valeur absolue, 8 068,4 millions de francs suisses, ce qui correspond à un taux de croissance de 1 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Contrairement à cette année, quelques groupes de produits importants ont subi des reculs en 1982 : les exportations de produits pharmaceutiques ont régressé de 4,4 % et celles des matières colorantes de 0,2 %. Ont également enregistré un recul les groupes de produits « extraits tannants, laques, couleurs et mastics » (- 2,7 %), les produits inorganiques (- 8,4 %) ainsi que les produits de nettoyage (- 0,9 %).

Du point de vue des fonctions dans l'entreprise, ce sont les responsables de recherches et développement qui croient le plus à l'utilisation rapide et prochaine des banques de données; les plus sceptiques

Les exportations de tous les autres groupes de produits ont connu des taux de croissance positifs : produits cosmétiques et de parfumerie (+ 21,0 %), produits organiques (+ 10,9 %), produits phytosanitaires et antiparasitaires (+ 6,8 %), huiles essentielles, substances odoriférantes et aromatiques (+ 0,7 %), matières plastiques non moulées sans demi-produits (+ 0,6 %).

Des taux de croissance nettement supérieurs à la moyenne ont été enregistrés par les explosifs et articles pyrotechniques (+ 30,3 %), les engrais chimiques (+ 24,8 %) ainsi que les matières albuminoïdes et les colles (+ 12,5 %). Ces progressions n'ont toutefois pas trop influencé le résultat global, étant donné que les parts en chiffres absolus de ces trois groupes de produits (14,8; 15,7 et 48,0 millions de francs respectivement) ne sont pas très importantes.

De janvier à septembre 1982, les importations de produits chimiques ont atteint 4 869,2 millions de francs suisses, ce qui correspond à une diminution de 0,8 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Les importations de produits pharmaceutiques ont progressé de 2,4 %, les huiles essentielles, substances odoriférantes et aromatiques de 7,8 %, les produits cosmétiques et de parfumerie de 5,6 %. Au contraire, le groupe des produits organiques, qui réalise un chiffre d'affaires important, a reculé de 0,9 % (à 1 507,0 millions de francs), la même tendance négative a caractérisé les matières plastiques non moulées sans demi-produits (- 6,3 %), les matières colorantes (- 3,2 %) ainsi que les produits inorganiques (- 10,1 %). Les produits phytosanitaires et antiparasitaires ont également régressé (- 6,5 %).

Absence de reprise saisonnière en Belgique

Début novembre, les prévisions des experts économiques de l'OCDE étaient nettement plus pessimistes qu'au début de l'année. Pour 1982, ils s'attendent à une chute d'un demi-point du PNB de la zone OCDE alors qu'une croissance positive de 0,5 % était encore prévue en juillet dernier.

Ce recul généralisé de l'activité économique s'est naturellement répercuté au niveau de la production belge.

Selon les chiffres, encore provisoires, de l'INS, la production industrielle belge aurait enregistré, au cours des deux mois d'été, un recul significatif par rapport à l'an dernier.

Dans l'industrie chimique, la production serait en recul pour le mois d'août. Après

étant pratiquement à égalité; les responsables de direction générale, gestion et ceux des marketing-vente, les directeurs techniques de production étant, eux, entre les deux.

avoir progressé de 5,2 % au cours du 2^e trimestre 1982 par rapport au même trimestre de 1981, la production n'aurait plus augmenté que de 2,7 % au cours de la période janvier-août 1982, par rapport aux huit premiers mois de l'année passée.

Sur base des données provisoires actuellement disponibles, les taux d'accroissement des chiffres d'affaires de l'ensemble de l'industrie manufacturière et de l'industrie chimique sont en diminution importante par rapport aux niveaux qu'ils avaient atteints au cours du 2^e trimestre.

Pour les huit premiers mois de l'année 1982, comparés à la même période de 1981, on n'enregistre plus qu'une progression de 14,2 % pour l'industrie chimique et de 12,1 % pour l'industrie manufacturière.

En chimie, la baisse sensible constatée au niveau de l'amélioration du chiffre d'affaires s'applique à la plupart des sous-secteurs et traduit une diminution des quantités vendues.

Au cours du 3^e trimestre, les chiffres provisoires, pour les produits chimiques, indiquent une baisse dans le taux de progression des exportations par rapport aux scores réalisés au cours du 2^e trimestre.

Bayer : 1982 sous le signe de la récession mondiale

Présentant le rapport sur le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 1982, au cours d'une conférence de presse tenue le 22 novembre dernier à Leverkusen, le Professeur H. Grünwald, Président du Directoire de Bayer AG, a souligné l'influence sur l'industrie chimique allemande des facteurs négatifs de la récession conjoncturelle nationale et mondiale, ceci en particulier pour Bayer, dont la part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est la plus élevée des trois firmes chimiques allemandes.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1982, Bayer AG a réalisé une faible augmentation du chiffre d'affaires de 0,8 % totalisant 10 234 millions de DM (contre 10 149 millions de DM, soit + 11 % pour la même période de l'exercice 1981).

Les activités en Allemagne y comptent pour 3 731 millions de DM, et les exportations pour 6 503 millions de DM, ce qui se traduit par un taux d'augmentation de 3,6 % (contre + 4,3 %) pour le marché intérieur et un recul des exportations de - 0,7 % (contre + 15,1 %). La part des exportations a donc varié, passant de 64,5 % pour cette même période en 1981 à 63,5 %.

Pour le seul troisième trimestre, le chiffre d'affaires de Bayer AG a baissé de 3,6 %, atteignant 2 992 millions de DM (contre 3 104 millions de DM : + 17,9 % pour le troisième trimestre 1981).

Ici, les ventes sur le marché intérieur traduisent une augmentation de 1 % avec 1 154 millions de DM, et les exportations une baisse de 6,3 % avec 1 838 millions de DM.

Le bénéfice avant impôts atteint 491 millions de DM pour les trois-quarts de l'exercice 1982, se situant à 23,9 % en dessous du niveau de la même période en 1981 (645 millions de DM, soit - 1,2 %). Pour ce qui concerne l'évolution des coûts et des prix, au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 1982, le rapport du Directoire fait savoir que le niveau du chiffre d'affaires et du résultat se situe largement en dessous des prévisions. Le ralentissement des affaires, habituel aux mois d'été, a été beaucoup plus prononcé que par le passé, et il s'est prolongé durant tout le troisième trimestre. Les chiffres reflètent la situation économique insatisfaisante sur le plan mondial. La concurrence s'est encore durcie, amenant à nouveau un recul des prix; le ralentissement de la conjoncture a entraîné des baisses de ventes en volume. L'utilisation des capacités de production est en baisse et a pesé sur le résultat, obligeant les divisions Chimie organique et Fibres à des réductions de temps de travail au quatrième trimestre 1982. Des mesures de rationalisation et d'économie supplémentaires ont été mises en place dans tous les secteurs.

Le chiffre d'affaires du **Groupe mondial** s'est élevé à 26 434 millions de DM pour les neuf mois de l'exercice 1982, en augmentation de 3,2 % (contre 25 612 millions de DM, soit + 18,1 % en 1981). Le troisième trimestre y participe pour 8 211 millions de DM, avec un recul de 1,4 % par rapport au troisième trimestre 1981 (8 326 millions de DM, soit + 25,5 %).

Le bénéfice avant impôts se situe avec 765 millions de DM à 19,9 % en dessous du niveau de la même période en 1981 (955 millions de DM : - 9,5 %).

Les investissements en immobilisations pour l'exercice 1982 totaliseront comme prévu environ 2,1 milliards de DM, dont 720 millions pour la maison-mère Bayer AG.

Hoechst : les trois premiers trimestres 1982

La situation de Hoechst s'est dégradée au cours du 3^e trimestre 1982 : le chiffre d'affaires est en recul tant par rapport au second trimestre 1982 que par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cette évolution est due à l'affaiblissement de la conjoncture au niveau mondial.

Au total, le chiffre d'affaires mondial de Hoechst atteint 26,230 milliards de DM au terme des trois premiers trimestres 1982, soit une progression de 1,7 % par rapport à l'exercice écoulé. A l'étranger, le taux de progression, de janvier à septembre, s'établit à 3,1 % alors qu'il ressortait à 6,4 % à l'issue du premier semestre. Presque toutes les régions ont été touchées par ce tassement. Aux U.S.A., le recul

enregistré n'a été que partiellement compensé, au niveau du chiffre d'affaires, par le cours du DM par rapport au dollar américain, plus favorable que l'an passé. En ce qui concerne la R.F.A., la baisse de 2 % est due aux changements auxquels il a été procédé en 1982 parmi les sociétés figurant au bilan consolidé. Effectué sur des bases comparables, le calcul fait ressortir un chiffre d'affaires pratiquement égal à celui de l'exercice précédent. Au niveau mondial, la progression en volume s'élève à 1 %, l'augmentation des ventes à partir de certaines unités de production situées en Europe et en Amérique latine ayant tout particulièrement contribué à ce résultat.

Les Divisions Colorants, Tensio-actifs et produits auxiliaires, Technique de l'information et Produits pharmaceutiques ont encore vu s'accroître leur chiffre d'affaires et leurs volumes, tandis que la situation n'est toujours pas satisfaisante dans les secteurs des résines synthétiques, des peintures et vernis, des matières plastiques et des produits chimiques organiques.

Chez Hoechst AG, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9,277 milliards de DM, soit, là aussi, une augmentation de 1,7 %. Contrairement à ce qui s'était passé en 1981, les exportations n'ont pas compensé la faiblesse de la demande en R.F.A. et la progression de chiffre d'affaires est due à l'évolution des prix, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Il s'agit, en l'occurrence, du réajustement des prix effectué l'an dernier, les aménagements nécessaires cette année n'ayant pas pu être obtenus.

Le taux d'exploitation des capacités de production a été particulièrement faible au 3^e trimestre : 63 % contre 72 % durant la même période de l'exercice écoulé; pendant les neuf premiers mois de l'année, ce même taux s'établit à 73 % contre 76 % en 1981. Les stocks ont été réduits et se retrouvent ainsi à peu près au même niveau qu'au début de l'année.

Cette évolution défavorable se traduit également par un recul du bénéfice avant impôts : la diminution ressort à 23,6 % pour le groupe mondial et à 16,9 % pour Hoechst AG.

Chez Hoechst AG encore, les effectifs ont légèrement baissé, tandis que le volume des salaires et appointements a progressé de 3,5 %. Début novembre, environ 4 000 collaborateurs des sociétés consolidées R.F.A. étaient touchés par le chômage partiel.

BASF : les neuf premiers mois

Avec 24,3 milliards de DM, le chiffre d'affaires net du Groupe BASF pour les neuf premiers mois n'a progressé que de 1,1 % en valeur nominale par rapport à l'an dernier. Il s'ensuit déjà que BASF a enregistré, en termes réels, un recul des ventes en volume de 2 % environ. Chez BASF Aktiengesellschaft, au contraire, les chiffres sont heureusement un peu meilleurs. Son chiffre d'affaires net a, en effet,

augmenté de 6,1 % pour les neuf premiers mois, s'élevant à 11,2 milliards de DM, ce qui est dû en premier lieu à un accroissement des quantités vendues.

Les domaines d'activité à produits très élaborés se sont particulièrement bien comportés et il est probable que le Groupe aura amélioré certaines de ses positions. Cependant, Wintershall AG, dans le raffinage, et Kali und Salz AG ont vu leurs chiffres d'affaires diminuer respectivement de 3 et 10 % à fin octobre. Dans les raffineries, toutefois, les résultats sont redevenus meilleurs.

Dans les matières plastiques de grande diffusion, la crise générale sur le marché ne montre toujours pas d'amélioration. Dans toute l'Europe, mais aussi au Japon et aux États-Unis, les producteurs de matières plastiques restent dans le rouge. Partout, les surcapacités disponibles appellent un assainissement structurel. Depuis 1980, BASF a pris des mesures énergiques afin d'adapter ses capacités de matières plastiques standards aux besoins existants. Ces efforts commencent déjà à porter leurs premiers fruits. Ainsi, à fin octobre, les pertes d'exploitation ont diminué de 60 millions de DM chez Row par rapport à l'an dernier.

BASF apprécie que la Commission de Bruxelles ait enfin pris les mesures anti-dumping, qui avaient été demandées depuis longtemps par les producteurs de matières plastiques, à l'encontre des importations de PVC à bas prix en provenance des Pays de l'Est.

Depuis mars dernier, le Groupe a observé un tassement de plus en plus prononcé à la grande exportation, en raison de l'endettement croissant de nombreux pays clients. Ceci vaut non seulement pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine (à l'exception du Brésil qui se développe bien malgré une situation économique difficile) mais aussi pour l'Asie du Sud-Est.

Les débouchés européens sont, en revanche, demeurés relativement stables pour le Groupe BASF malgré les tentations de recours au protectionisme qui se manifestent dans ses principaux marchés.

La quasi-stagnation du chiffre d'affaires du Groupe BASF a largement pesé sur le résultat avant impôts. Il en est de même chez BASF AG où, malgré l'accroissement des ventes, le bénéfice avant impôts a nettement diminué.

Alors que les approvisionnements se sont renchérissés de 60 % environ depuis 1979, les prix de ventes n'ont pratiquement pas suivi. BASF a maintenu son budget d'investissements au niveau de l'an dernier, à savoir 2 milliards de DM, soit 200 millions de DM de moins que dans le plan initial. Des réductions d'horaires devraient être appliquées à Ludwigshafen, à commencer par le génie chimique et la production des catalyseurs.

BASF investira 1,8 milliard de DM en 1983

Par décision du Directoire et du Conseil de surveillance et après l'achèvement des grands projets sur les sites de Ludwigshafen et de Mannheim, le plan global d'investis-



**Société Suisse
de Chimie**

HELVETICA CHIMICA ACTA

Souscription: Vol. 66, 1983, Frs.s. 475.-

En stock: Réimpressions: Vols 1-27 (1918-1944)
Vol. 28 épuisé
Vol. originaux: Vols 29-65 (1946-1982)

Veillez demander la liste des prix-courant

Verlag Helvetica Chimica Acta Boîte postale, CH-4002 Bâle

Parlez-vous correctement « chromatographie » ? Ce n'est pas certain ?



Alors, achetez sans tarder...

LE COMPENDIUM DE LA NOMENCLATURE EN CHIMIE ANALYTIQUE

Traduction française du « Compendium of analytical nomenclature » (règles définitives de 1977) publié, en 1978, par la Division de chimie analytique de l'IUPAC.

1 volume de 256 pages édité par la S.C.F.

- Prix pour France, Europe, Afrique du Nord : 300 F. T.T.C.
- Pour les autres pays : 330 F.
- Pour les Membres de la S.C.F. (1 exemplaire par personne physique ou morale) : 180 F. T.T.C.

Adresser les commandes à la **Société Chimique de France, 250, rue Saint-Jacques, 75005 Paris**, accompagnées du règlement par chèque bancaire ou chèque postal (280-28 Paris W) à l'ordre de la Société Chimique de France. Le livre est aussi en vente au siège de la Société.

sements de BASF prévu pour 1983 s'élève à 1,8 milliard de DM (contre 2,04 milliards de DM en 1982). Sur ce total, environ 840 millions de DM (47 %) sont destinés à BASF Aktiengesellschaft. L'extension des capacités de production en cassettes vidéo à Willstätt et Ettenheim constitue l'une des priorités. 505 millions de DM (28 %) seront attribués aux filiales et participations allemandes. Les sociétés en participation européennes recevront, quant à elles, 90 millions de DM (5 %). En outre, 365 millions de DM (20 %) seront investis hors d'Europe.

Degussa, rapport intermédiaire

Fin novembre 1982, le Directoire de la Degussa AG (Francfort-sur-le-Main) a adressé aux actionnaires de l'entreprise son rapport intermédiaire.

Pendant le second semestre de l'exercice commercial 1981/1982, le chiffre d'affaires s'est établi à peu près au même niveau que l'année précédente, aussi bien pour le Groupe que pour la société-mère. Ainsi, la forte régression du chiffre d'affaires, qui avait été enregistrée pendant le premier semestre en raison de l'évolution des prix des métaux précieux, ne s'est pas poursuivie pendant la seconde moitié de l'exercice commercial.

Pour la société-mère, la régression cumulée du chiffre d'affaires s'est élevée à 13 %; en l'occurrence, les deux secteurs de l'entreprise ont enregistré une évolution différente: le secteur Produits chimiques s'est signalé pendant les premiers mois de l'exercice commercial par un net accroissement du chiffre d'affaires qui s'est ensuite continuellement réduit en raison de la régression des quantités vendues. Le chiffre d'affaires du secteur Métaux s'est conformé à l'évolution des prix des métaux précieux. Au début de l'exercice commercial, ces prix étaient inférieurs, d'un montant se situant entre 30 et 50 % à ceux de la période comparable de l'exercice précédent; ils ont remonté pour atteindre à nouveau, en partie, (pour l'or) en septembre 1982 le niveau de l'exercice précédent. Si l'on ne tient pas compte des métaux précieux, le chiffre d'affaires du secteur Métaux a correspondu à celui de l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, le résultat du secteur Métaux se situe tout juste au-dessus de celui de l'exercice précédent. Il convient toutefois de noter qu'on a vu s'esquisser, là aussi, au cours du second semestre, une nette régression du résultat qui a affecté en premier lieu les affaires dentaires.

Le secteur Produits chimiques a connu une année difficile et a dû se résigner à des pertes de résultat dans de nombreux domaines d'activité. Malgré le relâchement de la pression exercée par les frais et le recours à des mesures d'économie prises en temps voulu, on n'a pas réussi à compenser les répercussions de la faiblesse dont souffre le marché à l'échelle mondiale. Les versements provenant des sociétés du Groupe en participation se sont accrus une nouvelle fois.

Sur le plan d'ensemble, le résultat de l'exercice précédent n'a pas été atteint.

Le projet d'investissement qui est actuellement le plus grand dans les sociétés du Groupe est l'installation de fabrication d'un additif alimentaire pour animaux, installation qui va être mise, sous peu, en service à Anvers.

Un nouveau procédé I.C.I. pour l'ammoniac

A l'occasion d'une conférence organisée par l'American Institute of Chemical Engineers à Los Angeles, le 15 novembre dernier, I.C.I. a révélé le principe d'un nouveau procédé (AMV) de fabrication de l'ammoniac à faible consommation d'énergie.

Le procédé, mis au point par la Division Agriculture d'I.C.I., utilise un nouveau catalyseur de synthèse qui permet d'effectuer la synthèse à basse pression: 70 à 84 kg/cm² contre 140 kg/cm² dans les installations conventionnelles. Autrement dit, il permet une meilleure utilisation du gaz naturel. Dans une unité de production type utilisant le procédé AMV, les besoins totaux de gaz naturel nécessaire pour produire une tonne d'ammoniac peuvent descendre jusqu'à 6,8 MWh, ce qui représente une amélioration considérable par rapport au chiffre actuel de 8,8 MWh, c'est-à-dire un rapport très proche du rapport optimal de conversion. L'accent a été mis tout particulièrement à la fois sur le choix de conditions opératoires appropriées et sur la conception de l'installation, de manière à obtenir une réduction maximale du coût d'investissement. Ce pourcentage d'amélioration peut être de 15 à 20 %.

Sans déroger en aucune façon aux normes très strictes de sécurité qu'exige la production d'ammoniac, on a obtenu de meilleures caractéristiques de sûreté, d'efficacité et de flexibilité, ainsi qu'une maîtrise particulièrement stricte des effluents.

La construction de la première usine utilisant le procédé AMV a été annoncée en janvier 1982; cette unité, qui aura une capacité annuelle d'environ 400 000 tonnes, est actuellement en cours de construction, à Courtright, Ontario, Canada pour la société CIL, filiale d'I.C.I. La conception de l'installation a été réalisée par I.C.I., l'ingénierie par Uhde GmbH et SNC/Foster Wheeler, et la construction par Bechtel, Canada.

D'ores et déjà, cinq sociétés d'ingénieries ont obtenu une licence pour ce procédé.

Mousses syntactiques: cession d'une licence IFP à la SNPE

L'Institut Français du Pétrole (IFP) et la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) ont décidé de joindre leurs compétences pour développer et industrialiser des mousses syntactiques, matériaux utilisés principalement dans le domaine

sous-marin, pour l'apport permanent de flottabilité.

Une mousse syntactique est un matériau allégé obtenu en incorporant une charge sphérique creuse dans une matrice de résine.

Au terme de l'accord intervenu l'IFP, qui a acquis depuis plusieurs années une expérience sur les matériaux spécialement adaptés pour les techniques d'exploitation pétrolière en mer profonde, concède à la SNPE une licence d'exploitation de ses brevets et de son savoir-faire en matières de nouvelles formulations syntactiques.

L'IFP et la SNPE coordonnent leurs études et développements en vue d'industrialiser des matériaux destinés à être utilisés pour les travaux de forage et de production par des profondeurs d'eau comprises entre 300 et 3 000 mètres.

L'ensemble des produits, objet de cet accord, seront commercialisés par le GIE spécialisé Euroshore.

Accord de recherche Philips-Siemens

Philips (Pays-Bas) et Siemens (R.F.A.) annoncent un accord dans le domaine de la recherche à long terme et du développement. Le développement des produits à court terme est exclu.

L'accord concerne la recherche de base pour les nouveaux matériaux semiconducteurs, la microélectronique, les technologies submicroniques, la conception assistée par ordinateur, la reconnaissance de la parole. Ces sujets ont été choisis en accord avec les priorités des deux gouvernements, les Communautés européennes, en particulier avec le programme stratégique européen en technologie de l'information.

Pour commencer, 50 chercheurs de Philips et Siemens travailleront sur des études communes en recherche et développement, nombre qui peut être augmenté si le programme des sujets de recherche s'étend et si la coopération s'intensifie.

Siemens regroupe environ 30 000 personnes en recherche et développement et dépense environ 3,3 milliards de DM par an. Philips a 24 000 personnes en recherche et développement pour un budget annuel d'environ 2,7 milliards de DM.

Une nouvelle unité d'acide acrylique pour la BASF aux U.S.A.

Badische Corporation, filiale à 100 % du Groupe BASF, a mis en service une nouvelle unité d'acide acrylique à Freeport, Texas (U.S.A.).

Cette unité fonctionne à partir de l'oxydation du propylène, selon un procédé BASF. Elle constitue la troisième et dernière tranche d'un complexe de monomères acryliques d'une capacité totale de 160 000 tonnes/an dont la mise en chantier a débuté en octobre 1980. Le total des investissements s'élève à 120 millions de dollars.

Publication judiciaire

Par un jugement rendu le 9 juillet 1982, devenu définitif, le Tribunal de Grande Instance de Paris, 3^e Chambre, a :

- Dit que la société Prosciences, en utilisant sans autorisation dans sa documentation commerciale les marques PROPIPETTE et LMR dont M. REFET est titulaire, a commis des contrefaçons de marques.
- Dit qu'en vendant une poire à pipetter de marque ASSISTENT alors qu'il lui était demandé une PROPIPETTE la société PROSCIENCES a commis une substitution de produit.
- Dit que la société PROSCIENCES a commis un acte de concurrence déloyale en reproduisant, sans autorisation, dans son catalogue une photographie empruntée à la publicité de l'entreprise personnelle LABO MODERNE appartenant à M. REFET.
- Fait défense à la société PROSCIENCES d'utiliser, à quelque titre que ce soit, les marques PROPIPETTE et LMR seules ou en combinaison sous astreinte de 100 F par infraction constatée un mois à compter de la signification du jugement.
- Constaté que les mesures de confiscation sollicitées étaient devenues sans objet.
- Autorisé M. REFET à faire publier le dispositif du jugement dans trois journaux de son choix, aux frais de la société PROSCIENCES, sans que le coût total des insertions puissent excéder 15 000 F.
- Condamné la société PROSCIENCES à payer à M. REFET une indemnité de 15 000 F, une somme de 3 000 F au titre de l'article 700 nouveau du code de procédure civile.

L'unité d'acrylate d'éthyl-2 hexyle est entrée en fonctionnement en mars 1982, suivie trois mois plus tard de celle d'acrylate de butyle.

BASF devient ainsi l'un des principaux fabricants de ces produits sur le marché américain.

Les monomères acryliques sont utilisés principalement dans la fabrication de dispersions et de solutions, dans les industries du textile, des colles, des peintures et vernis ainsi que dans le couchage du papier. En tant que polymères hydrosolubles, ils sont utilisés dans le traitement des eaux résiduaires des papeteries, les forages pétroliers, et sous forme de copolymères dans les fibres et résines.

Du Pont agrandit sa capacité de production de Permasep

Du Pont de Nemours a annoncé l'acquisition d'équipements de production et de technologie d'Ajax Membrane Products Inc., San Diego, pour la fabrication de systèmes de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse à faisceau spiralé.

Cette acquisition permettra d'élargir la gamme des systèmes de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse « Permasep » de Du Pont. L'usine de production est située près de San Diego.

Dès le début de l'année, Du Pont envisage d'introduire une nouvelle ligne de produits à film d'aramide asymétrique en faisceau spiralé conçus spécialement pour traiter et récupérer les eaux saumâtres.

Les modules « Permasep » actuellement produits par Du Pont sont principalement utilisés pour le dessalement de l'eau de mer et autres eaux saumâtres. Introduits par Du Pont au début des années 70, les modules sont vendus à des sociétés de traitement d'eau qui conçoivent et construisent des systèmes à osmose inverse. L'utilisation de la technique d'osmose inverse avec membranes, qui permet une réduction de la consommation d'énergie et des investissements par rapport aux procédés de dessalement traditionnels, va probablement plus que doubler dans la décennie. Des milliers d'installations par osmose inverse fonctionnent actuellement dans plus de 60 pays.

Du Pont produit également les modules « Permasep » dans son usine de Glasgow, aux États-Unis.

De l'éthanol par fermentation en Australie

Deux sociétés, CRS Limited (Australie) et Grain Processing Corporation (État-Unis), ont breveté une technologie mise au point à l'Université de Nouvelle-Galles du Sud pour fabriquer de l'alcool de fermentation avec une bactérie tropicale, la *Zymomonas mobilis*.

Aux termes de l'accord conclu, représen-

tant un investissement de 500 000 dollars, les sociétés vont collaborer avec l'université pour faire passer la technologie de pointe du stade de l'expérimentation en laboratoire à celui de la production industrielle à grande échelle.

Le développement commercial du procédé permettra que l'éthanol (comme carburant liquide ou alcool de boisson) soit produit plus rapidement, moins cher et plus facilement que par la méthode traditionnelle de fermentation à la levure. Diverses matières premières ont été utilisées, comme la canne à sucre, la betterave sucrière, le maïs, le manioc, le blé ou la mélasse.

Groupe de L'Air Liquide

Union Liquid Air, filiale de L'Air Liquide en Afrique du Sud, et la société Reunert and Lenz, filiale du Groupe Barlow Rand, viennent de signer un accord dans le but de mettre en commun leurs activités respectives dans le domaine du soudage aussi bien pour la fabrication des produits ou des équipements que pour la revente des matériels importés.

Cet accord prévoit la création d'une nouvelle société : Liquid Arc Welding (Pty), dont le capital sera détenu 50/50 par Union Liquid Air et Reunert and Lenz. Disposant d'un réseau de distribution sur l'ensemble du territoire Sud-Africain, la nouvelle société sera un des plus importants fournisseurs d'équipements de soudage du pays.

L'assistance technique sera apportée par le Groupe de L'Air Liquide, notamment par ses filiales spécialisées dans l'activité du soudage qui disposeront ainsi de débouchés supplémentaires pour leurs produits et leurs matériels.

Un système pour raccorder automatiquement les fibres optiques

Une société japonaise a développé un système qui permet de raccorder automatiquement deux fibres optiques. Jusqu'ici, pour raccorder les fibres, on utilisait une méthode qui nécessitait la mise à nu des extrémités de chaque fibre, d'où une perte quasi totale de la résistance à la traction au niveau du raccord, il fallait donc ensuite renforcer celui-ci par un agent extérieur. Le système développé au Japon met en œuvre un appareil automatique qui effectue le raccord sans autre intervention que de présenter les deux fibres à raccorder à l'entrée du dispositif. Le raccord est enrobé dans un mélange de nylon et de fibre de verre qui lui confère une résistance presque équivalente à celle des fibres. L'opération prend six minutes.

Le raccord résiste ultérieurement à l'eau chaude (80 °C), à la vapeur (60 °C, humidité : 90 %), aux chocs thermiques (— 30 °C à + 90 °C). La perte subie est

inférieure à 0,2 dB. (Source : *Japan Industrial and Technological Bulletin*, Vol. 10, n° 2, page 34).

Dans les sociétés

● Lors de sa séance du 26 novembre 1982, le Conseil de surveillance des Mines de Potasse d'Alsace, filiale de l'Entreprise Minière et Chimique, a nommé M. Gérard Marchand Président du Directoire.

● Syd Blurton, Chairman de I.C.I. Organics Division pendant ces trois dernières années, partira à la retraite le 31 mars 1983, après 32 ans de service au sein de la Société.

Tony Rodgers lui succèdera à ce poste à compter du 1^{er} avril. Il est revenu à Organics Division le 1^{er} septembre dernier en qualité de Deputy Chairman après avoir été pendant près de quatre ans Senior Vice-Président de C.I.L. Inc., filiale canadienne de I.C.I.

En sa qualité de Chairman, M. Rodgers assumera entre autres responsabilités celle de Président-Directeur général de I.C.I. Francolor dont la création a été annoncée le 1^{er} octobre 1982.

● M. Jean-Pierre Halbron rejoint Rhône-Poulenc comme Directeur financier. M. Serge Tchuruk, qui conserve ses fonctions précédentes de Directeur général de la Division Chimie de base et de Président de R.-P. Informatique, est nommé Directeur général adjoint du Groupe.

A l'occasion de ces nominations, le groupe Rhône-Poulenc précise l'organisation de sa Direction générale. Le Président, M. Loïk Le Floch-Prigent est assisté de : deux Directeurs généraux : M. Jean-Marc Bruel et M. Gérard Worms; un Secrétaire général : M. Michel Vaquin; deux Directeurs généraux adjoints : M. Gaëtan Pirrone, Délégué général du groupe aux États-Unis, et M. Serge Tchuruk; un Directeur à la Direction générale : M. Gustave Strain qui supervise la Direction générale des Recherches et du développement et la Direction générale de l'Ingénierie; deux Directeurs : Information et communication (Mme Nicole Boucher) et Stratégie et planification (M. François Quarre); un conseiller du Président : M. Michel Lavalou.

Mme Catherine Thiriez, chargée de mission, assure le secrétariat du Conseil d'administration, du Comité stratégique, la coordination des relations avec les élus et des tâches d'organisation générale de la présidence.

Par ailleurs, M. Gérard Vuillard, Directeur général adjoint à la Division Spécialités chimiques, est nommé Directeur de la Sécurité et de l'environnement, assisté de M. Jacques Salamitou, Délégué à l'Environnement et de M. Louis Jourdan, Délégué à la Sécurité; M. Maurice Mallet, chargé de la coordination des relations avec les pays de l'Est, est nommé Directeur délégué.